



Club Omnisports et Culturel des Ecureuils

Bureau du COCDE

Compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2015

Présents :

Jean-Bernard VIGNACQ : Président

Sophie DEBORD : Trésorière

Christophe LORRIOT : Secrétaire adjoint (correspondant assurances)

Absent et excusé :

Rodolphe FRADIN : Secrétaire

Ordre du jour:

1. Recrutement d'une secrétaire à temps partiel
2. Bilan des adhésions
3. La prise des licences pour l'EMS
4. Point sur les AG des sections
5. Demandes de subvention 2015/2016
6. TELETHON 2015 : participation du COCDE
7. Mutuelle santé obligatoire
8. Sujets divers



Préambule

Le président annonce au bureau le décès ce jour de Gilles JAURIBERRY, adhérent de la section Course à Pied. A la demande du bureau, le président se renseignera pour la cérémonie afin de faire déposer une gerbe (ou autre) au nom du club.

Point n°1

Comme validé lors du dernier CA du 30/09/15, le président du COCDE a procédé à l'embauche d'une secrétaire en CDD pour une période de 2 mois. La base du contrat est de 8 heures par semaine avec une répartition hebdomadaire de 2 fois 4 heures.

Le contrat a débuté la semaine dernière. Elle a commencé la saisie informatique des dossiers LIGUE et UFOLEP pour la saison 2015/2016.

Point n°2

A ce jour, le nombre des adhésions 2015/2016 au COCDE est identique à la saison précédente, voire en légère augmentation sur certaines sections. Le nombre exact d'adhérents sera précisé lors du prochain CA (02/12/15).

Danse : Un peu plus de 300 adhérents.

Ju-Jitsu : 20 environ.

Cyclotourisme : 20 environ.

VTT : 49 environ.

Course à Pied : 30 environ.

EMS : 80 environ.

Taï Shi Shuan : 10 environ.

Point n°3

Lors de l'assemblée générale de l'EMS, les adhérents de la section se sont posés la question de l'utilité de prendre une licence UFOLEP. En effet, lors du dernier CA, le bureau avait annoncé que la LIGUE avait indiqué la nécessité de prendre une licence UFOLEP pour cette section alors que cela n'était pas le cas pour les saisons précédentes.

La prise d'une licence UFOLEP pour les adhérents de la section entraîne une augmentation significative des cotisations. Il n'y a pas d'obligation légale de licence s'il n'y a pas compétition.



Le président pose la question de l'impact de la non adhésion à l'UFOLEP des adhérents de la section EMS sur le contrat en responsabilité civile que contracte le club, en particulier sur l'assurance des locaux utilisés lors des activités.

Le correspondant assurances répond que, de ce fait, il est possible que la section EMS ne soit pas prise en compte dans le contrat, et que les locaux mis à disposition à la section par la municipalité ne soient pas assurés pendant ces créneaux horaires.

Le correspondant assurances du COCDE prend contact cette semaine avec les correspondants APAC et UFOLEP pour éclaircir ce point.

Point n°4

A ce jour, la plupart des AG des sections ont eu lieu. Le président du COCDE y était présent. L'AG du VTT est programmée le 23/10 et celle de la Danse le 23/11.

La section Ju-Jitsu a un nouveau président et un nouveau trésorier.

A la section EMS, le président sortant a laissé son siège vacant. Le président du COCDE, lors de l'AG de la section, a rappelé que les statuts du COCDE imposaient à minima l'élection d'un président et d'un trésorier. La section EMS dispose d'un trésorier mais devra faire le nécessaire pour se conformer aux statuts du club et trouver un responsable de section. Le bureau se tient à la disposition du bureau de la section EMS pour faire avancer cette problématique.

Les autres sections, au cours de leur AG respective, n'ont pas changé de bureau.

Point n°5

Les dossiers de subvention du Conseil Général pour l'activité EMS 2015/2016 ont été envoyés. Le dossier de demande d'aides au Conseil Général pour le club sera déposé informatiquement au cours du mois de novembre, la limite de dépôt étant fixé au 31.

Dès la semaine prochaine, la secrétaire du club contactera le Conseil Général afin de le club bénéficie d'un identifiant et d'un mot de passe pour déposer le dossier de demande d'aide via le site internet du Conseil Général.



Point n°6

Sur Marcheprime, Le Téléthon 2015 se déroulera sur 3 temps forts auxquels participera le COCDE via ses sections :

- Le 14/11 : Pot-au-feu avec gala de danse (section Danse) et musique.
- Les 28 et 29/11 : Tournoi de Badminton au gymnase.
-
- Le 05/12 : Manifestations au parc Pereire. Organisation d'une randonnée cyclo de 80 km organisée par la section : 50 km le matin et 30 km l'après-midi. Accueil le midi à l'hippodrome de La Teste avec visite organisée.

Point n°7

Le COCDE va proposer à ses salariés, comme va l'exiger la loi au 1er janvier 2016, une mutuelle d'entreprise. Cette proposition leur sera adressée par courrier. Ils auront la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition. Leur choix sera notifié par écrit au président COCDE.

Le club a reçu divers offres, dont celle du CIC qui a retenu l'attention du club. La proposition est une cotisation mensuelle de 20€/mois (dont 50% prise en charge à minima par le club). Les détails de la couverture mutuelle seront présentés lors du prochain CA.

Le club attend d'autres offres dans le mois à venir avant de faire son choix définitif.

Point n°8

La section Batucada disposera, dans les semaines à venir, d'un placard à la salle de la Caravelle pour le rangement de leur matériel.

La section Course à Pied s'est vue attribuer un placard à la salle des sports, dans l'espace de rangement dédié au COCDE.

La formation aux premiers secours aura lieu le 16 janvier 2016 dans la salle de réunion de l'espace Blicck. 6 candidatures ont été retenues pour le moment (4 adhérents du VTT et 2 adhérents de la Course à Pied). Le Président du COCDE a demandé aux autres sections de désigner d'éventuels candidats. Sinon, le groupe sera complété par les demandes en attente du VTT pour atteindre un effectif de 10 personnes.



Les contrats de prestation pour la section Danse vont être transmis aux professeurs concernés dans les prochains jours. Les dossiers des professeurs de danse salariés ont été transmis complets au bureau du COCDE.

Le dossier de déclaration d'assurance pour la participation au Téléthon 2015 passera par le dossier général pris en charge par la municipalité.

Le COCDE doit répondre, au plus tard le 30/10/15, à une demande de la mairie sur la planification des manifestations pour l'année 2016 et les besoins en matériel associé (email de la mairie adressé au COCDE le 09/10/15). Cette demande s'adresse à toutes les associations de Marcheprime.

La municipalité organise une réunion des associations le 05/11/15 à 20h30 à l'espace BLIECK.

La trésorière du COCDE indique que les chèques vacances utilisés par les adhérents pour le paiement de leur cotisation doivent être complétés du nom et de l'adresse de l'adhérent. Il est demandé aux bureaux des sections de rappeler cette règle à leurs adhérents.

Le COCDE a procédé au virement financier à destination du compte de la section Cyclotourisme pour le remboursement de la cotisation d'adhésion du club à l'UFOLEP.

Le président lève la séance.

La prochaine réunion du bureau du COCDE est programmée le 25/11/15 à 20h30 à l'espace Blicck.

La prochaine réunion du CA du COCDE est programmée le 02/1/15 à 20h30 à l'espace Blicck.

Pour le Président,
Le Secrétaire Adjoint,
Christophe LORRIOT